



MESURES PRÉVENTIVES CONTRE LES RONGEURS

État de la situation

Chaque année, des dommages importants sont occasionnés par des rongeurs, et plus particulièrement les campagnols. Les dégâts sont observés sur des plants de pépinières, en champs comme en contenants, tant sur les jeunes boutures que sur les plants matures. Les dommages peuvent être faits aussi bien à l'automne que pendant l'hiver sur des plants hivernés dans des tunnels sous les couvertures. Les dommages sont normalement plus importants les années où le couvert de neige est important et présent tout l'hiver. Certaines actions peuvent toutefois être prises au début de l'automne pour diminuer les populations aux abords de la pépinière.

Hôtes préférés

Certaines espèces sont plus attirantes que d'autres pour ces rongeurs, notamment les *Malus*, *Prunus*, *Crataegus*, *Cotoneaster* et *Amelanchier*. À cette liste s'ajoutent également les genres *Acer*, *Euonymus*, *Thuja* et *Juniperus*. Les racines des vivaces, comme les hémérocailles et les astilbes, sont également très prisées.



Dégât de campagnol observé au printemps sur un jeune plant de *Thuja occidentalis*
Source : Guide de production - Les conifères d'ornement au Québec, © IQDHO

Description du campagnol (*Microtus* sp.)

- Corps brun ou gris avec des pattes courtes.
- Queue plus courte et oreilles plus collées que celles du mulot.
- Les femelles peuvent se reproduire dès l'âge de trois semaines.
- Actifs toute l'année, de jour comme de nuit.
- Le campagnol déteste rester à découvert, car il serait exposé à ses prédateurs.



Campagnol dans une pépinière
Source : © IQDHO

Dépistage

Le « Guide de gestion intégrée des ennemis du pommier »¹ propose une méthode de dépistage du campagnol. Dès la mi-octobre, on installe dans les vergers 20 pièges à souris standards avec du beurre d'arachide comme appât. Ces pièges sont installés dans 4 zones différentes, en rangées de 5 pièges à une distance d'environ 8 mètres l'un de l'autre. Ces pièges sont relevés durant 5 jours consécutifs suivant leur pose. En verger, un nombre de captures supérieur à 25 % (5 captures pour 20 pièges) indique que les populations nécessitent une intervention.² Cette technique peut aussi être appliquée en pépinière, quoi que les seuils d'intervention seraient à préciser.

Stratégies d'intervention

Méthodes préventives

- Éliminer les mauvaises herbes présentes aux abords des aires cultivées.
- Détruire les déchets de la taille.
- Éviter tout amoncellement de pierres ou de détritiques qui peut servir d'abri aux rongeurs.
- Garder le sol nu autour des plantations dans la mesure du possible.
- Favoriser la présence des prédateurs naturels du campagnol dans la pépinière : corneilles, corbeaux, hiboux et oiseaux de proie, renards, coyotes, ratons laveurs, belettes, grandes musaraignes, mouffettes et couleuvres.
- Mettre des grillages ou des protecteurs en plastique blanc pour protéger le tronc des arbres de valeur. Les ancrer dans le sol et protéger le tronc jusqu'à une hauteur de 45 cm (ou plus, selon le couvert de neige habituel). **Ne pas oublier de les retirer une fois le printemps venu.**

Les répulsifs

Plusieurs répulsifs sont disponibles sur le marché. Leur efficacité vient du fait que les végétaux prennent un goût amer et que le répulsif dégage une odeur désagréable, décourageant ainsi les rongeurs.

Les répulsifs doivent être appliqués lorsque le feuillage des végétaux est sec. Il est important de bien couvrir le feuillage et l'écorce des plantes à protéger. Il peut être nécessaire de répéter le traitement si l'automne est très pluvieux.

Lutte biologique

L'introduction de chats dans la pépinière peut permettre de diminuer la population de campagnols. Il est important de savoir que les animaux domestiques (chiens et chats) sont sensibles à certains appâts commerciaux. Il faut donc utiliser des distributeurs empêchant les animaux d'y avoir accès afin de les protéger. Les animaux domestiques ne doivent pas être en contact avec les mulots ayant ingéré de l'appât.

Il faut favoriser la présence des prédateurs naturels comme les oiseaux de proie, le renard roux, le raton laveur, etc. par l'aménagement de haies ou en conservant les lisières de forêts. Ces éléments permettent aux prédateurs de circuler à l'abri, et de chasser dans la pépinière. Il est aussi possible d'installer des perchoirs pour les rapaces dans la pépinière.



Chat capturant un rongeur dans une pépinière
Source : © IQDHO

Lutte chimique

Des appâts commerciaux (rodenticides) sont homologués pour la lutte contre les mulots. Si les populations sont élevées ou que des dommages importants sont survenus dans les années précédentes, faire un premier traitement au début d'octobre. Si les populations de campagnols sont élevées, répéter juste avant la première neige si le temps le permet. Placer les appâts aux mêmes endroits que les dommages des années précédentes, à un taux de 25 pièges à l'hectare. Les pièges sont déposés en bordure des champs près des boisés, des clôtures, des fossés et en périphérie des planches de culture.

Les produits anticoagulants agissent lentement (5 à 15 jours) et doivent être consommés plusieurs fois par le rongeur pour faire effet. D'autre part, les produits à base de phosphore de zinc tuent le rongeur en une seule dose, rapidement après l'ingestion.

Rodenticides homologués en pépinière sous forme de pastilles et blocs³

Nom de la matière active	Nom du produit commercial	Mode d'action
Bromadiolone	(BOOT HILL, MAKI BLOC) ¹	Anticoagulant
Chlorophacinone	GROUND FORCE, ROZOL) ¹	Anticoagulant
Diphacinone	(RAMIK) ¹	Anticoagulant
Phosphore de zinc	(RODENT BAIT, RODENT PELLETS) ¹	Poison foudroyant

¹ Autres produits commerciaux disponibles ayant la même matière active



Les appâts sont pour la plupart des anticoagulants ou des poisons puissants, et **doivent être utilisés avec prudence, puisqu'ils sont extrêmement toxiques pour les humains et mortels pour les animaux domestiques**. Les chiens et chats devraient être tenus hors de la pépinière pendant 3 jours après l'installation des appâts pour éviter qu'ils ne chassent des souris empoisonnées. Malgré la forme granulaire du produit, le port de l'équipement de protection approprié (gants, habit et bottes) ainsi que le masque approuvé NIOSH est recommandé à cause de la poussière dégagée lors de la manipulation.

Il faut bien identifier les contenants d'**entreposage** des appâts empoisonnés avec la mention « POISON ». Ils doivent être rangés hors de la portée des enfants et des animaux domestiques. Il faut aussi se laver les mains après la manipulation de ces appâts (même si on porte des gants) et ne pas prendre les rongeurs morts avec les mains nues.

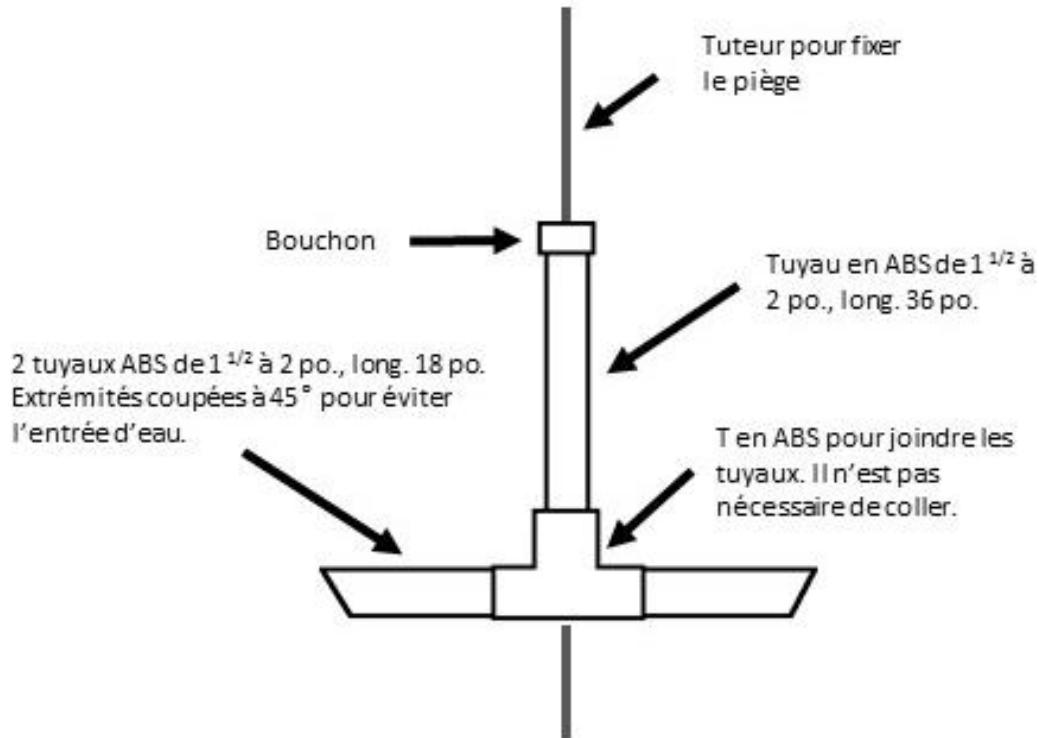
Stations pour rodenticides

Choisir de préférence des rodenticides sous forme de pastilles et bloc, au lieu des produits à épandre à la volée. Pour protéger les animaux, il est important d'utiliser les appâts empoisonnés dans des caches. De plus, ils se dégradent par l'humidité et la pluie.² Il est donc recommandé d'appliquer ces produits en stations, soit à l'intérieur de tuyaux en PVC fixés, ou dans des cassettes vendues à cet effet. Ces dernières sont de loin les plus sécuritaires.

La plupart des étiquettes de rodenticides exigent l'affichage de mises en garde sur les caches : nom du produit et de la matière active, numéro d'homologation et la mention « AVERTISSEMENT – POISON » et le symbole composé d'un crâne de squelette et de deux os croisés.

L'utilisation de stations ou de pièges permet de réduire la quantité de produit nécessaire puisqu'il reste sec tout en donnant généralement de très bons résultats. L'appât est déposé dans les pièges en respectant le dosage recommandé par le fabricant. L'utilisation de pièges en forme de « ⊥ » faits de tuyaux en PVC ayant un diamètre de 1 ½ ou 2 pouces, représente un bon choix.

Il est important de fixer solidement les pièges, afin de réduire au minimum les risques d'empoisonnement d'un enfant ou d'un animal. De cette façon, ils ne pourront pas accéder au contenu en bougeant le piège. Les rongeurs retrouvés morts doivent être enlevés pour ne pas qu'un animal de type charognard consomme indirectement le produit malgré lui.



Fabrication d'un piège en T
Illustration : IQDHO

Mise en garde

L'utilisation de plusieurs familles de pesticides permet de retarder d'éventuels problèmes de résistance. Avant d'utiliser un pesticide, vous devez consulter l'étiquette du produit. Selon la loi, vous ne devez employer que des produits homologués sur vos cultures et ces produits doivent toujours être utilisés en conformité avec l'étiquette fournie. En aucun cas, la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides. Le Réseau d'avertissements phytosanitaires décline toute responsabilité relative au non-respect de l'étiquette officielle.

Sources :

¹ *Guide de gestion intégrée des ennemis du pommier, publié par le CRAAQ, réalisé sous la coordination de Gérald Chouinard, chercheur à l'IRDA, avec le Comité de pomiculture du CRAAQ.*

² *Extrait de l'avertissement N° 15, Petits fruits, 5 octobre 2010.*

³ *Adapté du Guide des plantes de pépinière et d'ornement, culture et lutte intégrée, Chapitre 3 : Rongeurs et cervidés. OMAFRA.*

Texte original rédigé par : Mario Comtois, agr., IQDHO

Mise à jour 2016 réalisée par : Marie-Édith Tousignant, agr.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES PÉPINIÈRES ORNEMENTALES

Nicolas Authier, dta, agronome
Conseiller en pépinière – Avertisseur
Institut québécois du développement de
l'horticulture ornementale (IQDHO)
Téléphone : 450 778-6514
Courriel : nauthier@iqdho.com

Marie-Édith Tousignant, dta, agronome, coavertisseuse
Institut québécois du développement de
l'horticulture ornementale (IQDHO)
Téléphone : 450 778-6514
Courriel : metousignant@iqdho.com

Nathalie Roullé, Ph. D., biologiste-entomologiste, coavertisseuse
Institut québécois du développement de
l'horticulture ornementale (IQDHO)
Téléphone : 450 778-6514
Courriel : nroulle@iqdho.com

Édition et mise en page : Bruno Gosselin et Marie-France Asselin, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document :*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Bulletin d'information N° 1 – Pépinières ornementales – 17 octobre 2016